Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212203152-20251126-202507002-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 novembre 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 25 novembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 9, Votants : 9.

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Bernard FAIRIER, Christophe HERNIO, Typhaine CHOTARD, Claire GALLIER, Gisèle AUDINET, Sébastien BUCHON, Victor GUÉRIN, Laure SONCOURT.

Absents excusés : Charlotte LECUYER
Procurations :
Secrétaire de séance : Bernard FAIRIER

2025 – 07– 002 – Proposition de modification statutaire de l'agent d'entretien et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Contrat de travail à durée déterminée de 3 ans de l'agent technique arrive à échéance le 31 janvier 2026. Suivant la délibération du 10 Avril 2013 créant un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, le CDD sera renouvelé pour 3 ans maximum à compter du 1er février 2026 jusqu'au 31 janvier 2029 dans les mêmes conditions que le précèdent contrat à savoir : 4 h par semaine pour les fonctions suivantes : entretien des locaux et assurer la régie de la salle des fêtes. Une publication a été faite auprès du Centre de Gestion.

Le contrat à durée déterminé ne sera pas renouvelé mais un changement de statut sera envisagé à compter du 1er février 2026, l'agent d'entretien sera donc stagiaire à compter de cette date.

Pour cela, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs suivant :

N° 2021	Adjoint Technique	C	17.50	17.50	Agent Polyvalent	Stagiaire / Titulaire	50 %
N° 2013	Adjoint Technique	C	4.00	4.00	Agent d'entretien	Stagiaire / Titulaire	11.42 %

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212203152-20251126-202507002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er février 2026.

Le secrétaire, Bernard FAIRIER

Pour copie conforme
Le 26 novembre 2025
Le Maire, Fabrice RIVALLAN